



Récupération dépôt de garantie

Par **dilabour**, le **10/12/2012** à **18:05**

Bonjour,

J'ai quitté un appartement fin aout que j'occupais depuis le 01/01/2012.

Sur l'état des lieux de sortie il est seulement indiqué que la grille du four était sale
...(j'avoue...)

Il m'a fallut réclamer plusieurs fois mon dépôt de garantie à mon propriétaire lorsque la date (fin octobre) était arrivée. Il m'a répondu avec du retard par courrier vers le 10 novembre.

Surprise ! Il me réclame 19 € pour couvrir le total des travaux de ménage qu'il avait du faire avant de relouer l'appartement. 19 € de plus que le dépôt de garantie de 450 €.

En gros, il compte 8 heures travail pour un appartement de 30 m2...

Voici mes questions :

Peut on facturer, comme on le souhaite, des heures de nettoyage non notée à l'état des lieu
?(8 heures pour une grilles de four...)

Le propriétaite peut il de plus faire faire les travaux par son entrepise ? A des tarifs bien supérieurs au prix du marché ?

Merci pour vos conseils